

# LIBERTY INTÉGR@LE

## FORMULAIRE DE SOUSCRIPTION SIMPLIFIÉE

pour les sociétés commerciales avec un chiffre d'affaires jusqu'à 150 millions d'euros

### I - COORDONNÉES DE LA SOCIÉTÉ PROPOSANTE

Dénomination sociale : .....

Adresse : .....

N° SIRET : .....

Secteur d'activité (hors activités exclues qui nécessiteront un accord préalable de l'Assureur \*) : .....

\* Institutions Financières, Fournisseurs d'accès internet ou de site de stockage de données, les sociétés agissant exclusivement dans le secteur médical, des télécommunications et/ou des médias.

### II - DÉCLARATIONS DE LA SOCIÉTÉ PROPOSANTE

**Ce questionnaire est un document confidentiel qui a pour but de renseigner l'Assureur sur les risques proposés à l'assurance par la Société proposante (étant entendu le Souscripteur et ses Filiales). Si les risques proposés sont acceptés par l'Assureur, ces déclarations serviront de base à l'établissement du contrat :**

1. La société proposante répond à l'un des statuts juridiques suivants : SE, SA, SAS, SASU, SARL, EURL.  oui  non

2. La société proposante présente des capitaux propres positifs sur les trois derniers exercices comptables.  oui  non

3. Le **Souscripteur** n'est pas détenu à plus de 50% des droits de vote par une personne morale.  oui  non  
*Si la réponse est OUI, merci d'indiquer l'identité de la (les) personne(s) morale(s) : .....*

4. La société proposante n'est pas cotée en bourse.  oui  non

5. La société proposante ne réalise pas plus de 50% de son chiffre d'affaires consolidé aux Etats-Unis d'Amérique.  oui  non

6. La société proposante n'a pas, au cours des douze derniers mois :  
 • réalisé de restructuration importante ayant donné lieu à un PSE  
 • fermé d'établissement et/ou  
 • procédé au licenciement de plus de 20% de ses effectifs  oui  non  
*En répondant OUI à cette question, vous déclarez ne pas avoir effectué de telles modifications structurelles.*

7. La société proposante a mis en place en interne (en contrôlant sa bonne application) une procédure de « double-signature » pour tout décaissement autorisé par un préposé afin d'éviter tout **Acte frauduleux** type fraude « au faux Président », « faux Ministre », « faux fournisseurs » ou tous types de « faux ordres de virements internationaux ».  oui  non

8. La société proposante n'a pas fait l'objet d'une **Réclamation** contre l'un de ses **Dirigeants** au cours des trois derniers exercices comptables.  oui  non  
*En répondant OUI à cette question, vous déclarez ne pas avoir fait l'objet de telles réclamations.*

9. La société proposante n'a pas fait l'objet, au cours des douze derniers mois, d'une **Réclamation liée à l'emploi** susceptible d'être garantie par le présent contrat dont le coût (frais de défense + conséquences pécuniaires) a excédé 15 000 €.  oui  non  
*En répondant OUI à cette question, vous déclarez ne pas avoir effectué de telles réclamations.*

10. La société proposante n'a pas fait l'objet, au cours des douze derniers mois, d'un **Acte frauduleux** ou d'une **Cyber-extorsion** dont le coût (pertes + frais garantis) a excédé un paiement de 15 000 €.  oui  non  
*En répondant OUI à cette question, vous déclarez ne pas avoir été victime de telles fraudes ou extorsion.*

11. La société proposante n'a pas fait l'objet au cours des douze derniers mois d'une **Cyber-malveillance** dont le coût (pertes + frais garantis) a excédé un paiement de 15 000 €.  oui  non  
*En répondant OUI à cette question, vous déclarez ne pas avoir été victime de telles cyber-attaques.*

12. La société proposante n'a pas fait l'objet d'une **Menace** à l'encontre de la société ou à l'encontre d'un de ses **Dirigeants** en relation directe et exclusive avec ses fonctions de direction au sein de la société.  oui  non  
*En répondant OUI à cette question, vous déclarez ne pas avoir été victime de telles menaces.*

Si la Société proposante a répondu NON aux questions 2,6,7,8,9,10,11 et 12, elle devra fournir des informations complémentaires à son intermédiaire d'assurance pour une analyse plus approfondie du risque par l'Assureur.

### III – INDICATIONS TARIFAIRES

Montant de garantie par Période d'assurance	Franchises en euros Réclamations liées à l'Emploi (B2) Actes frauduleux (B3) et Cyber-Malveillance (B4)	Prime nette annuelle TTC
1 000 000 €	20 000 € par <b>Sinistre</b>	1,370 €
2 000 000 €		2,735 €
3 000 000 €		4,105 €
4 000 000 €		5,475 €
5 000 000 €		6,590 €

#### IV - GARANTIE A3 – GARANTIE HOMME CLÉ

Sera désigné « Homme Clé » par défaut au titre du contrat, le représentant légal de la Société proposante prévu par les statuts.

#### V – TERRITORIALITE

Monde entier A L'EXCLUSION DES RÉCLAMATIONS PORTÉES DEVANT LES JURIDICTIONS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE ET FONDÉES SUR LE DROIT DE CE PAYS.

#### VI - COUVERTURE D'ASSURANCE

En cas de souscription, il est précisé que les garanties du contrat d'assurance Liberty Intégr@le s'exerceront conformément aux Conventions Spéciales\*\* et Conditions Générales\*\* LIBERTY INTEGR@LE (Ed. Septembre 2017) et dans la limite des sous-limites du - Tableau des Garanties et **Franchises** - joint au présent Formulaire de Souscription Simplifiée.

#### VII - MENTIONS LÉGALES

Les termes en gras et en italique du présent document renvoient aux définitions stipulées dans les Conventions Spéciales et dans les Conditions Générales du contrat Liberty Intégr@le (Edition Septembre 2017).

La société proposante déclare sincères et exacts les renseignements fournis ci-dessus et certifie qu'ils ne comportent aucune restriction de nature à induire l'Assureur en erreur dans l'appréciation des risques proposés (article L.112-3 du Code des Assurances). Conformément aux dispositions de l'article L.113-8 du Code des Assurances, toute réticence, omission, déclaration fautive ou inexacte, commise volontairement et de nature à influencer l'opinion de l'Assureur sur les risques à couvrir, entraînera la nullité du contrat.

Le présent Formulaire de Souscription Simplifiée ne suffit pas à engager l'Assureur. La prise d'effet du contrat reste subordonnée à l'accord de l'Assureur qui se réserve la possibilité de demander tout complément d'information ou de procéder à une analyse plus approfondie de la situation financière de la Société proposante. La prise d'effet ne pourra être confirmée par l'Assureur qu'après réception du présent Formulaire de Souscription Simplifiée dûment complété, daté et signé par le représentant légal du **Souscripteur**.

La société proposante s'engage à informer l'Assureur de toute modification des déclarations contenues dans ce Formulaire de Souscription Simplifiée qui pourrait survenir entre la date de sa signature et la date d'effet du contrat d'assurance. Conformément aux dispositions de l'article L.113-4 du Code des Assurances, cette offre est faite sous réserve de l'absence de modification du risque et/ou de sa sinistralité entre l'offre et la prise d'effet éventuelle du contrat.

##### Date d'effet :

##### Date d'échéance souhaitée :

Il est précisé que la date d'effet ne peut être antérieure à la date d'acceptation par l'Assureur. La première période d'assurance ne pourra être inférieure à 6 mois.

En cas de souscription, le règlement de la prime devra parvenir à Liberty Mutual dans les 60 jours à compter de la prise d'effet du contrat.

##### Date :

##### Nom du représentant légal du **Souscripteur** :

##### Fonction du représentant légal du **Souscripteur** :

##### Signature et cachet de la Société proposante :

(\*\*) Documents séparés du présent Formulaire de Souscription Simplifiée

6. TABLEAU DES GARANTIES ET *FRANCHISES*

Il est rappelé que le montant total de garantie accordé, y compris les sous-limites pour l'ensemble des couvertures d'assurance listées ci-après, ne peut excéder : Cliquez ici pour taper du texte. € par Période d'assurance.

Intitulé de la couverture d'assurance	Montant de garantie (€) ou Part (%) du montant total de garantie ou <i>Franchise</i>
<b>A. PROTECTION DES PERSONNES PHYSIQUES</b>	
<b>A.1 GARANTIE RESPONSABILITE DES DIRIGEANTS</b>	<b>100%</b>
<b>1. Extensions « Assurés additionnels »</b>	
▶ <i>Dirigeants</i> de fait ou assimilés	100%
▶ Représentants nommés au sein d'entités détenues minoritairement	100%
<b>2. Extensions « Autres bénéficiaires de la garantie »</b>	
▶ Conjoint, concubin, partenaire lié par un PACS	100%
▶ Héritiers, légataires, représentants légaux, ayants cause	100%
<b>3. Extensions « Prise en charge de frais supplémentaires »</b>	
▶ Frais de prévention avant <i>Réclamation</i>	15%
▶ Plaider coupable	100%
▶ <i>Frais de comparution</i> et <i>Frais de défense</i> liés à une atteinte à l'environnement ou au non-respect de la réglementation REACH	15%
▶ Reconstitution des <i>Frais de comparution</i> et <i>Frais de défense</i>	100%
▶ Frais de réhabilitation	15%
▶ Frais de communication et de réhabilitation de l'image de l' <i>Assuré</i>	50.000 €
▶ Frais d'assistance psychologique	50.000 €
▶ Frais liés à toute enquête fiscale menée sur le patrimoine personnel du <i>Dirigeant</i> de droit	50.000 €
▶ Frais d'urgence	15%
▶ Frais liés à une mesure restrictive de propriété	200.000 €
<b>4. Extensions « Gestion de sinistre »</b>	
▶ <i>Frais de comparution</i> et <i>Frais de défense</i> liés à une réclamation finalement non garantie	100%
▶ Absence de franchise en cas de <i>Réclamation</i> conjointe	-
▶ <i>Frais de comparution</i> et <i>Frais de défense</i> en cas de <i>Réclamation</i> conjointe	100%
▶ <i>Frais de comparution</i> , <i>Frais de défense</i> et Frais de constitution de caution pénale en cas de mesure privative de liberté	50.000 €
▶ Ordre de paiement des indemnités	100%
<i>Franchise applicable par Sinistre</i>	
▶ <i>Frais de défense</i> et <i>Conséquences pécuniaires</i> indemnisables par le <i>Souscripteur</i> ou ses <i>Filiales</i> aux USA	Non applicable
<b>A.2 GARANTIE RECLAMATIONS LIEES A L'EMPLOI FAITES CONTRE LES ASSURES PERSONNES PHYSIQUES</b>	<b>100%</b>
<b>A.3 GARANTIE HOMME CLE</b> : Cliquez ici pour entrer du texte.	<b>50.000 €</b>
<b>A.4 GARANTIE MENACE CONTRE LES INDIVIDUS</b>	<b>35.000 €</b>

Intitulé de la couverture d'assurance	Montant de garantie (€) ou Part (%) du montant total de garantie ou <i>Franchise</i>
<b>B. PROTECTION DE LA SOCIETE</b>	
<b>B.1 GARANTIE RESPONSABILITE DES DIRIGEANTS</b>	<b>100%</b>
1.1. Réclamation boursière	Selon Option
1.2. Mandat personne morale <i>Dirigeant</i>	100%
1.3. Faute non séparable du <i>Dirigeant</i>	100%
1.4. Remboursement de la <i>Franchise</i> en cas de non responsabilité	100%
1.5. Honoraires du mandataire ad hoc dans le cadre de la « loi de sauvegarde des entreprises » du 26 juillet 2005	50.000 €
1.6. Frais liés à une liquidation judiciaire	50.000 €
<i>Franchises applicables par Sinistre</i>	
▶ Réclamation boursière	Non applicable
▶ Mandat personne morale <i>Dirigeant</i>	Sans franchise
▶ Faute non séparable	Sans franchise
<b>B.2 GARANTIE RECLAMATIONS LIEES A L'EMPLOI FAITES CONTRE LA SOCIETE ASSUREE</b>	<b>15%</b>
<i>Franchises applicables par Sinistre</i>	
▶ Réclamation aux USA	Non applicable
▶ Autres Réclamations	Selon option
<b>B.3 GARANTIE CONTRE LES ACTES FRAUDULEUX ET LA CYBER-EXTORSION</b>	<b>15%</b>
<i>Franchise applicable par Sinistre</i>	Selon option
<b>B.4 GARANTIE CONTRE LA CYBER-MALVEILLANCE</b>	<b>15%</b>
<i>Franchise applicable par Sinistre</i>	Selon option
<i>Délai de carence Pertes d'Exploitation suite à toute Cyber-malveillance</i>	24H
<b>B.5 GARANTIE MENACE CONTRE LA SOCIETE</b>	<b>35.000 €</b>

**ETENDUE TERRITORIALE**

Monde entier A L'EXCLUSION DES RÉCLAMATIONS PORTÉES DEVANT LES JURIDICTIONS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE ET/OU FONDÉES SUR LE DROIT DE CE PAYS.

L'ASSUREUR (AGISSANT EN DIRECT OU EN REASSURANCE) N'EST PAS REPUTE FOURNIR UNE GARANTIE OU PAYER AUCUNE SOMME AU TITRE D'UN SINISTRE OU APPORTER SON CONCOURS, DANS LA MESURE OU LA FOURNITURE D'UNE TELLE GARANTIE, LE PAIEMENT D'UN TEL SINISTRE OU LA FOURNITURE D'UN TEL CONCOURS EXPOSERAIT L'ASSUREUR A UNE QUELCONQUE SANCTION, PROHIBITION OU RESTRICTION EN VERTU DES RESOLUTIONS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, DES LOIS OU REGLEMENTS EDICTES PAR L'UNION EUROPEENNE, OU TOUT AUTRE ETAT IMPOSANT DES SANCTIONS ECONOMIQUES OU COMMERCIALES.